

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 24 avril 2017 portant maintien dans un grade et un emploi
d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1712465A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2000 portant nomination à un d'officier au service historique de la défense;

Vu l'arrêté du 5 juin 2002 portant maintien à un emploi d'officier servant au titre de l'article 98-1 du statut général des militaires;

Vu l'arrêté du 22 juin 2006 portant maintien dans leur emploi d'officiers recrutés au titre de l'article 29 du statut général des militaires;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2010 portant maintien dans son emploi d'une officière commissionnée recrutée au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant maintien dans l'emploi et le grade d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Valérie Malotiaux (NIGEND: 188289 – NLS: 8031098 – NID: 9275051042) est maintenue au grade de commandante, en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour une durée de trente mois à compter du 1^{er} septembre 2017.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 avril 2017.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

M. LABBÉ